

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

**Délibération n°2022.12.238**

**Approbation de la feuille de route Santé**

**LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

**Secrétaire de Séance:** Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

**Excusé(s):**

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.12.238**

SANTE

Rapporteur : Monsieur BUISSON

**APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE SANTE**

En adoptant son projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 », l'agglomération s'est dotée d'une vision globale de son développement, affirmant des priorités autour de trois piliers, avec un horizon temporel permettant de fixer un cap, au-delà du court terme.

Généraliste par définition, ce projet appelle une déclinaison plus opérationnelle, inscrite dans la temporalité du mandat. C'est l'objet des feuilles de route thématiques en cours d'écriture.

L'objet de ce rapport est de présenter la feuille de route relative à la santé. Celle-ci fait clairement référence au pilier du projet de territoire intitulé « Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes » et à l'ambition « Assurer la santé et le bien être pour tous les habitants ».

La santé n'est pas une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale. Elle ne fait pas partie des compétences de GrandAngoulême, comme c'est le cas pour bon nombre d'intercommunalités en France. Cependant, depuis 2018 et suite à une saisine du Conseil de Développement, les élus communautaires ont souhaité s'emparer de ce sujet en créant une mission santé au sein de GrandAngoulême, en approuvant par délibération n°182 du 28 juin 2018, la mise en place d'un plan d'action territorial en matière d'offre de soins de premier recours.

Le cadre de la mission santé est le suivant :

- Etablir une coordination territoriale à l'échelle de GrandAngoulême et accompagner les 38 communes par un appui technique, dans l'objectif d'une meilleure prise en compte de la santé des habitants de GrandAngoulême
- Renforcer les partenariats afin d'établir une synergie entre les différents acteurs du domaine de la santé (partenaires institutionnels, professionnels et collectivités)
- Animer et coordonner un réseau interne à GrandAngoulême pour rendre visible les politiques publiques ayant un impact sur la santé et les développer.

La mission Santé se fixe également pour objectif un rôle de veille et d'interpellation des pouvoirs publics sur la situation de l'agglomération en termes d'accès aux droits de soins de premiers recours pour tous et des difficultés spécifiques rencontrées (exemple : Prise en charge de la santé mentale).

Les partenaires professionnels et institutionnels ont également souligné la nécessité à moyen terme de généraliser la stratégie d'attractivité à l'ensemble des professions de santé en carence sur le territoire (orthodontiste, kinésithérapeutes, infirmiers, spécialistes...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022  
Publication : 13/12/2022

Une convention de partenariat a été signée le 30 septembre 2021 entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine et GrandAngoulême afin de « Développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours et promouvoir un environnement favorable à la santé ».

La feuille de route Santé soumise à l'assemblée est jointe en annexe.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la feuille de route relative à la santé.

<b>Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022\_12\_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022  
Publication : 13/12/2022



# FEUILLE DE ROUTE MISSION SANTÉ

La Santé : une priorité pour  
l'agglomération et ses habitants





*« La Santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité »*

Définition de la Santé par l'OMS  
(1946)



.01

# Etat des lieux

En Charente, les installations des médecins généralistes libéraux ne compensent pas les départs en retraites et entraînent une érosion de la démographie médicale.

Difficulté croissante pour les habitants de l'agglomération pour accéder aux soins de 1er recours.



## Chiffres Clés

- **99** médecins généralistes libéraux en exercice en 2019 (environ **1 médecin pour 1400 hab.**)
- **28 départs** médecins généralistes libéraux entre 2019 et 2022 pour **5 installations**
- **4 centres de santé** médicaux déployés depuis **2020** par les collectivités et par le centre hospitalier, soit 12,8 ETP
- **16,3 %** de la population de plus de 17 ans sans médecin traitant (18 806 habitants)



.02

## Compétence



**La santé ne fait pas partie des compétences de GrandAngoulême.**

Cependant, depuis 2018 et suite à une saisine du Conseil de Développement, les élus communautaires ont souhaité s'emparer de ce sujet en créant une mission santé au sein de GrandAngoulême.

# Elements de contexte

## Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » a renforcé cette mission, en se fixant pour objectif de veiller à la santé et au bien-être de l'ensemble des habitants, par le développement de l'offre de soins et par une meilleure prise en compte de la santé environnementale.

## Convention de partenariat

Une convention de partenariat entre l'ARS Nouvelle Aquitaine, GrandAngoulême et les communes qui le composent permettant de « Développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours et promouvoir un environnement favorable à la santé ».



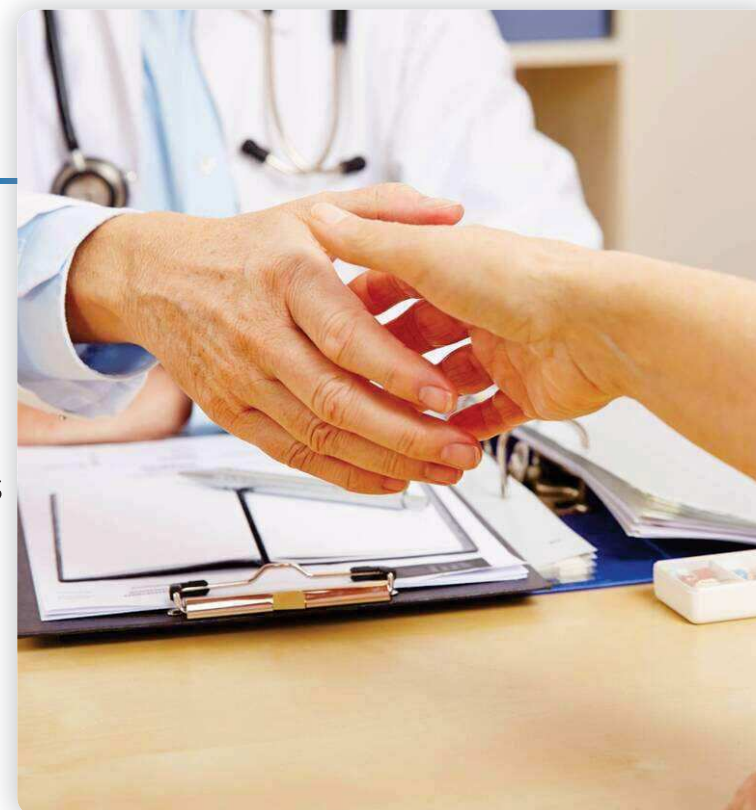
.03

# Cadre de la mission

- Coordination territoriale, Appui technique
- Renforcer les partenariats et synergie entre les différents acteurs du domaine de la santé
- Développer le réseau interne des politiques publiques de GrandAngoulême ayant un impact sur la santé

## Ressources :

- Moyen humain : 1 ETP
- Moyens financiers : budget 2022 de 31 400 €







.04

## 3 ENJEUX



1. Organiser et renforcer les synergies et les partenariats
2. Améliorer l'offre de soins de premier recours
3. Prendre en compte la santé environnementale et développer la prévention



.05

## Enjeu n°1 : Organiser et renforcer les synergies et les partenariats

- o Etablir une coordination territoriale à l'échelle de GrandAngoulême et des 38 communes
- o Renforcer les partenariats entre les différents acteurs du domaine de la santé (partenaires institutionnels, professionnels et collectivités)
- o Animer et coordonner un réseau interne des politiques publiques de GrandAngoulême ayant un impact sur la santé





.06

## Enjeu n°2 : Améliorer l'offre de soins de premier recours



### o Dynamiser l'environnement médical en accompagnant les projets des communes et des professionnels (maisons de santé et centre de santé)

- Accompagner **les communes** : projets maisons de santé, centres de santé, réflexion sur l'harmonisation des loyers, cadrage réglementaire, retours d'expérience...)
- Accompagner les **professionnels** dans leurs projets d'exercice coordonné
- Accompagner les Communautés Professionnelles Territoriale de Santé (**CPTS**)



.07



## Enjeu n°2 : Améliorer l'offre de soins de premier recours

### o Attirer de nouveaux professionnels de santé

- Développer des **outils de communication** adaptés : site internet, plaquettes, vidéos de professionnels ambassadeurs...
- **Représenter le territoire** : stand sur **5 congrès par an**, journée de rentrée des internes...
- Dynamiser le réseau des internes : **4 à 6 opérations de découverte par an**, rencontres des internes avec des médecins ambassadeurs, partenaires...
- Faciliter le logement des internes : **offre de logement en colocation meublée pour 3 personnes**, en centre-ville, à tarif attractif (expérimentation avec l'OPH)
- Accompagner les professionnels de santé dans leur **installation** : opportunités, démarches administratives, **aide à l'emploi du conjoint**, solutions d'accueil des enfants...



.08

## Enjeu n°3 : Prendre en compte la santé environnementale et développer la prévention

### o Développer l'urbanisme favorable à la santé

- Intégrer la santé environnement à l'échelle du **PLUi 38 communes**

### o Sensibiliser et apporter un appui technique aux communes

- Organisation de **réunions thématiques, d'échanges sur les bonnes pratiques, de conférences de sensibilisation**, conseils, expertise...

### o Développer les achats écoresponsables

### o Actions de prévention

- Développer le **sport-santé**
- Valoriser les **actions de prévention** développées par GrandAngoulême

